

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [juliette-desrosiers-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5c400a3b747e64bee9549703>

Date d'obtention : 2025-11-24 18:49:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est un protocole qui sert à intervenir rapidement face à une situation de sexto. De plus, ça rend les interventions uniformes au travers des écoles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens davantage outillé face à une situation de sexto. Les balises de mon mandat comme éducatrice spécialisée en milieu scolaire sont très clair.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais me questionner sur les intentions de l'acte. De plus, je vais m'assurer de ne jamais voir les photos intimes. Je souhaite intervenir rapidement auprès du jeune tout en suivant les étapes du protocole en place.